

## PROTOCOLE PÉDAGOGIQUE DE REPRISE ECOLE ELEMENTAIRE ACACIAS VALENCIENNES

*Ce protocole est susceptible d'être modifié :*

- *En fonction de l'évolution de la situation sanitaire ,*
- *A la fin de la phase 1, en fonction des effectifs*

*Il est établi dans le strict respect du protocole sanitaire.*

*Il présente l'organisation de l'école pour la période du **12 au 25 mai 2020** .*

### **Préalable essentiel : Chacun doit se montrer responsable et attentif !**

**Les parents d'élèves** jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.

**Les personnels** devront procéder de la même manière.

### **En bref :**

- Obligation pour chaque adulte d'utiliser un masque ( plus éventuellement visière à disposition pour chaque enseignant de notre école)
  - Pour les élèves, port du masque (fourni par les familles) non obligatoire mais il rassurerait tout le monde ( familles et enseignants)  
Le matériel personnel doit être apporté par l'élève ( trousse équipée , cahiers, etc..) et conservé dans son cartable. Il ne doit pas être partagé.
  - Durant la récréation (qui sera quasi réduite à une pause « pipi » et lavage de mains) il convient de veiller à respecter les distances de sécurité dans la cour, d'interdire les jeux de contact, de ballon et tous ceux qui impliquent de se passer des objets.

### **De façon plus détaillée**

#### **1. Renforcement des mesures habituelles d'hygiène :**

- Port du masque
- Application gestes barrières connus
- Ne pas toucher les rampes d'escalier !
  - Chaque enfant ramènera son paquet de mouchoirs personnel (s'il devait se moucher, un nouveau lavage de mains s'imposerait )

- . Il est impossible de boire au robinet, chacun aura sa propre bouteille (qu'il ne pourra pas remplir sur le temps scolaire)
- . Les poubelles doivent être munies de sacs
- . Le savon est indispensable en permanence dans les toilettes et à côté de chaque point d'eau dans l'école + Papier essuie mains jetable et poubelle .

**Chaque classe de l'école a un point d'eau qui lui est propre.**

**Un agent d'entretien** sera présent dans chaque partie des toilettes (niv1/ niv 2) afin d'assurer une désinfection des portes, verrous, toilettes et boutons de chasse d'eau après chaque passage de groupe .

**Désinfection de classe :** Chaque table et chaise sera désinfectée + Les classes seront aérées 10 minutes avant l'arrivée des enfants, pendant la récréation et lors de la désinfection des classes.

**L'enseignant** supervisera le lavage des mains en arrivant à l'école, avant et après le passage aux toilettes.

## **2 . Une installation au sein de la classe permettant de respecter les contraintes d'éloignement .**

- . Le mobilier des salles de classe doit être disposé de façon à conserver « les distances de sécurité » d'au moins 1 mètre.
- A leur arrivée, les enfants sont invités à se laver les mains ( l'enfant entre en classe, met son manteau derrière sa chaise ( pas de porte manteau ), pose son cartable, va se laver les mains et s'installe en classe ) puis arrive l'enfant suivant.... (les uns après les autres en maintenant les distances de sécurité....)
- Les portes des salles resteront ouvertes pour éviter de toucher les poignées .

## **3 .Une utilisation du matériel scolaire selon des modalités particulières**

- . Le matériel personnel doit être apporté par l'élève ( trousse équipée, cahiers, stylos, crayons gris,feutre velleda pour les petits, colle ..... ).
- Si des feuilles photocopiées sont distribuées, elles restent ensuite avec les affaires de l'élève.
- Pour la correction éventuelle, l'enfant sera guidé pour qu'il corrige lui même sur sa feuille.
- En cas d'utilisation d'un ordinateur par un adulte , il est nécessaire d'en assurer la désinfection des claviers, souris, écrans et tables
- Chaque adulte utilise son propre matériel ( stylos....)
- L'ordinateur direction du bureau n'est plus ouvertement accessible.

## **4. Nouvelle organisation des entrées , sorties et des récréations**

**Pas de récréation à l'accueil, les enfants entrent directement en classe après respect des règles d'installation.**

**Au niveau 1**, les élèves de MME LAMBERT passeront par l'entrée de la garderie (n°1), les élèves de MMES DRUCKÉ et DUDZIK partageront en échelonné l'entrée 2 ..

- Les classes de MMES GOUDEMEZ et DELCROIX partageront l'entrée 3.
- Les récréations sont organisées afin de les décaler par classe en évitant de faire se croiser les élèves sortants et les élèves entrants.
- **Au niveau 2** : Utilisation des entrées habituelles mais **horaires échelonnés indispensables**.

**Comme vous le savez, vu les nombreuses conditions à respecter afin d'assurer au maximum les contraintes sanitaires, il nous a fallu repenser l'organisation d'une journée d'école. Pour rappel, il n'y aura ni cantine ni garderie.**

**Environ 30 % des enfants seront à l'école, 70 % en école à distance.**

Placée sous la responsabilité des Maires, la réouverture des écoles doit intégrer l'évolution en temps réel de paramètres relatifs au contexte sanitaire local et à ses conséquences sur cet aspect important et conséquent du déconfinement :

le retour des élèves à l'école, avec un fonctionnement en petits groupes, et l'entretien de la continuité pédagogique à distance.

En regard des effectifs prévus sur cette première période, **la réouverture des écoles aura lieu uniquement le matin.**

**Pour la sécurité de tous, il nous faut, par conséquent, échelonner les heures d'entrées et de sorties des classes.**

### **HORAIRES DES ENTRÉES ET SORTIES ÉCHELONNÉES**

**NIVEAU 1** CP – LAMBERT  
CP – DUDZIK  
CE1- GOUDEMEZ

arriveront entre 8H25 et 8h35  
Sortie : 11H35

CP – DRUCKÉ  
CE1 – DELCROIX

arriveront entre 8H35 et 8h45  
Sortie : 11H45

**NIVEAU 2** CE2 – MICHEL  
CM1 – CM2 BOEZ

arriveront entre 8H25 et 8h35  
Sortie : 11H35

CM1 – BOURLA BAUDOUR  
CM2 – DESMENEZ

arriveront entre 8H35 et 8h45  
Sortie : 11H45

CE2 – BERJON  
CM1 – DEHON

arriveront entre 8H45 et 8h55  
Sortie : 11H55

**Il est impératif que chaque famille respecte les horaires pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie.**

**Les fratries pourront arriver en même temps mais ...Attention impossible d'utiliser le SAS Cantine pour traverser !**

**DATES DE RENTRÉES :** CP et CM2 → **Mardi 12 Mai**  
CE1 , CE2 , CM1 → **Jeudi 14 Mai**

**Tout cela est valable du 12 au 25 Mai inclus mais pourrait être modifié en fonction de l'évolution de la situation sanitaire ou de nos effectifs.**

**Les parents n'auront pas accès à l'enceinte de l'école.**

**Merci également de suivre le chemin délimité et de respecter la règle de distanciation physique aux abords de l'école.**

### **5. Procédure applicable en cas de survenue d'un cas**

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir:

\* Isolement immédiat de l'élève avec un masque en salle des maîtres, surveillance de l'élève dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.

Respect impératif des mesures barrières. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.

\* Prise de la température avec un thermomètre sans contact.

\* Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrières.

\* Rappel par la directrice de l'école de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet.

\* Prévenir le personnel de santé de l'éducation nationale référent pour l'aide à l'analyse des **contacts de l'élève** (cf annexe du plan ministériel Covid-19), depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France.

\* Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires

\* Nettoyage dans le cadre du protocole habituel par le personnel des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.

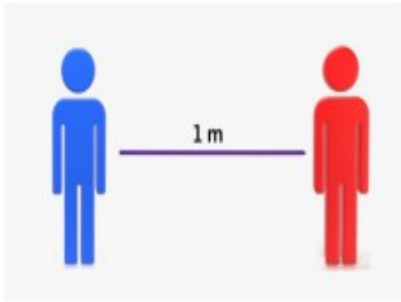
\*Poursuite stricte des mesures barrières.

Si un cas était avéré, les parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade seront immédiatement informés ...Comme le brassage des élèves sera limité au maximum, seul son groupe classe pourrait être amené à être confiné.

**Un enfant qui quitte l'école devra se laver à nouveau les mains en entrant à la maison .... Peut-être serait-il judicieux qu'il prenne une douche et que ses vêtements soient lavés ( comme le font beaucoup d'entre nous après être allés dans un lieu public) ....**

**Ensemble, prenons soin de nous !**

## Le maintien de la distanciation physique



La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.)

Les différents avis scientifiques insistent sur la nécessité de la faire respecter tout en étant conscient de la difficulté que cela peut représenter, notamment pour les classes de maternelle.



**COVID-19**

### FACE AU CORONAVIRUS : POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

-   
**Se laver très régulièrement les mains**
-   
**Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**
-   
**Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**
-   
**Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades**

**Vous avez des questions sur le coronavirus ?**

 [GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)  **0 800 130 000**  
(appel gratuit)

Protocole élaboré par l'équipe pédagogique, le : 04/05/2020

Protocole communiqué aux familles, le : 06/05/2020

La Directrice

Yannique Drucké

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale,

Thierry MERCIER